

Numéro de dossier : 33484  
Date : 14/05/2024

## AUTORISATION D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE

**Concerne : changement de composition**

Nom commercial :

**MODDUS EVO**

Numéro d'autorisation :

**10449P/B**

Catégorie d'utilisateurs: **PROFESSIONNELS**

Détenteur de l'autorisation :

**Syngenta Crop Protection**

Société anonyme  
Avenue Louise 489  
1050 BRUXELLES  
Belgique

Nature du produit : **Régulateur de croissance**

Type de formulation : **DC (Concentré dispersable)**

Teneur garantie en substance(s) active(s), synergiste(s) et phytoprotecteur(s) :

- **trinexapac-éthyle : 250 g/l (substance active)**

Cette autorisation est valable du **15/05/2024** au **15/12/2025** inclus et remplace, le cas échéant, tout autre acte d'autorisation antérieur pour ce produit.

Le nombre de points attribués pour le calcul de la contribution annuelle (en application de l'arrêté royal du



13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits) : **4,4**.

Le produit, pour autant qu'il remplisse toutes les conditions définies dans cet acte d'autorisation et son annexe, est autorisé en application :

- du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

La phrase suivante est uniquement d'application pour un acte établi au nom d'une firme étrangère :  
cette autorisation n'est valable que pour autant que les noms et adresses des importateurs de ce produit en Belgique soient communiqués préalablement au Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants.

Cette autorisation n'engage pas la responsabilité de l'Etat en cas d'accidents dus à l'emploi du produit. Elle est délivrée sans préjudice des dispositions émanant du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en ce qui concerne la fabrication et l'emploi de matières toxiques ou nocives.

## ANNEXE

### **CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DU PRODUIT**

Sans préjudice des dispositions relatives à la classification et l'étiquetage :

- du Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 ;
- du Règlement (UE) n° 547/2011 de la Commission du 08 juin 2011 portant application du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ;




les mentions suivantes doivent se trouver sur l'étiquette du produit :

#### **Classification et étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention d'avertissement :

- ATTENTION

Codes SGH et pictogrammes de danger :

- GHS07 : Nocif 
- GHS08 : Dangereux pour la santé à long terme 
- GHS09 : Dangereux pour l'environnement 

Mentions de danger (phrases H) :

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour le système gastro-intestinal à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (phrases P) :

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec



précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P391 : Recueillir le produit répandu.

Informations additionnelles sur les dangers (phrases EUH) :

- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### **Phrases selon le Règlement (CE) n° 1107/2009 ou le Règlement (UE) n° 547/2011**

Phrases types indiquant les mesures de sécurité (phrases SP) :

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
- SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

### **Autres mentions/phrases nationales :**

- La dose autorisée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du (des) délai(s) d'attente.
- Toujours porter un vêtement de protection de base couvrant bras et jambes (si aucun vêtement de protection spécifique n'est requis), des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures ou des bottes imperméables lors de la manipulation et de l'application des produits phytopharmaceutiques.



## USAGES

Les applications pour lesquelles le produit est autorisé et les conditions particulières d'application :

### **froment d'hiver (*Triticum aestivum* (winter))**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

#### **Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **froment de printemps (*Triticum aestivum* (spring))**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-noeud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage (BBCH 30-31)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

#### **Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **orge d'hiver (*Hordeum vulgare* (winter))**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :



La dose en fonction de la variété d'orge est mentionnée sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur d'autorisation.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,6 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**orge de printemps (*Hordeum vulgare (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : fin tallage: nombre maximal de talles visibles - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 29-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

La dose en fonction de la variété d'orge est mentionnée sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur d'autorisation.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,6 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**seigle d'hiver (*Secale cereale (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**seigle de printemps (*Secale cereale (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout



Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**avoine d'hiver (*Avena sativa (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-noeud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage (BBCH 30-31)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,4 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**avoine de printemps (*Avena sativa (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-noeud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage (BBCH 30-31)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,4 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**triticale d'hiver (*Triticale x Secale (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air



Type de culture : tout

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

#### **triticale de printemps (*Triticale x Secale (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

#### **épeautre d'hiver (*Triticum spelta (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

#### **épeautre de printemps (*Triticum spelta (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air



Type de culture : tout

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **froment d'hiver (production de semences) (*Triticum aestivum (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **froment de printemps (production de semences) (*Triticum aestivum (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-noeud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage (BBCH 30-31)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **orge d'hiver (production de semences) (*Hordeum vulgare (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air



Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

La dose en fonction de la variété d'orge est mentionnée sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur d'autorisation.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,6 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**orge de printemps (production de semences) (*Hordeum vulgare (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : fin tallage: nombre maximal de talles visibles - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 29-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

La dose en fonction de la variété d'orge est mentionnée sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur d'autorisation.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,6 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**avoine d'hiver (production de semences) (*Avena sativa (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-noeud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage (BBCH 30-31)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.



**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,4 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**avoine de printemps (production de semences) (*Avena sativa (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-noeud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage (BBCH 30-31)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,4 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**seigle d'hiver (production de semences) (*Secale cereale (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**seigle de printemps (production de semences) (*Secale cereale (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.



**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**épeautre d'hiver (production de semences) (*Triticum spelta (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**épeautre de printemps (production de semences) (*Triticum spelta (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,3 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**triticale d'hiver (production de semences) (*Triticale x Secale (winter)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.



**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**triticale de printemps (production de semences) (*Triticale x Secale (spring)*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le deuxième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du premier noeud (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**ray-grass italien (production de semences) (*Lolium multiflorum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le troisième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du deuxième noeud (BBCH 31-33)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,8 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**ray-grass anglais (production des semences) (*Lolium perenne*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le troisième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du deuxième noeud (BBCH 31-33)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.



**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,8 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**fléole des prés / timothée (production des semences) (*Phleum pratense*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : le premier noeud est au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - le troisième noeud est au moins à 2 cm au-dessus du deuxième noeud (BBCH 31-33), à la reprise de la croissance au printemps

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

**Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 1,2 l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



## EXTENSION DE L'AUTORISATION POUR DES USAGES MINEURS (en application de l'article 51 du Règlement (CE) No 1107/2009).

L'usage du produit pour ces extensions tombe sous la responsabilité de l'utilisateur. En raison du nombre limité de données évaluées concernant l'efficacité et la phytotoxicité, il est conseillé d'effectuer un test avant l'utilisation du produit.

### **trèfle (production de semences) (*Trifolium spp.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : après la coupe, 10-20% de la hauteur de la culture est atteinte (BBCH 31-32)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface.

Remarque(s) :

max. 1.2 l/ha/12 mois

#### **Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 0,8 l/ha, suivi par 0,4 l/ha, 7-10 jours plus tard.

Nombre d'applications : 1

En mélange avec : un mouillant

Méthode d'application : pulvérisation

#### **Pour lutter contre : verse (*lodging*)**

Dose : 1,2 l/ha.

Nombre d'applications : 1

En mélange avec : un mouillant

Méthode d'application : pulvérisation



## EMBALLAGES

Ce produit ne peut être mis sur le marché que dans les emballages suivants :

**Type : jerrican** **Matériel : PEHD fluoré**

---

Volume : 10 l Contenu : 10 l

Volume : 20 l Contenu : 20 l

Volume : 5 l Contenu : 5 l

**Type : bouteille** **Matériel : PEHD/PA**

---

Volume : 1 l Contenu : 1 l

**Type : bouteille** **Matériel : PET**

---

Volume : 1 l Contenu : 1 l



## DESCRIPTION DES CULTURES

froment d'hiver (*Triticum aestivum (winter)*) : toutes les variétés

froment de printemps (*Triticum aestivum (spring)*) : toutes les variétés

orge d'hiver (*Hordeum vulgare (winter)*) : toutes les variétés

orge de printemps (*Hordeum vulgare (spring)*) : toutes les variétés

seigle d'hiver (*Secale cereale (winter)*) : toutes les variétés

seigle de printemps (*Secale cereale (spring)*) : toutes les variétés

avoine d'hiver (*Avena sativa (winter)*) : toutes les variétés

avoine de printemps (*Avena sativa (spring)*) : toutes les variétés

triticale d'hiver (*Triticale x Secale (winter)*) : toutes les variétés

triticale de printemps (*Triticale x Secale (spring)*) : toutes les variétés

épeautre d'hiver (*Triticum spelta (winter)*) : toutes les variétés

épeautre de printemps (*Triticum spelta (spring)*) : toutes les variétés

froment d'hiver (production de semences) (*Triticum aestivum (winter)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

froment de printemps (production de semences) (*Triticum aestivum (spring)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

orge d'hiver (production de semences) (*Hordeum vulgare (winter)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

orge de printemps (production de semences) (*Hordeum vulgare (spring)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

avoine d'hiver (production de semences) (*Avena sativa (winter)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

avoine de printemps (production de semences) (*Avena sativa (spring)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

seigle d'hiver (production de semences) (*Secale cereale (winter)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

seigle de printemps (production de semences) (*Secale cereale (spring)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

épeautre d'hiver (production de semences) (*Triticum spelta (winter)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

épeautre de printemps (production de semences) (*Triticum spelta (spring)*) : culture destinée à la



récolte de semences, toutes les variétés

triticale d'hiver (production de semences) (*Triticale*  $\times$  *Secale* (*winter*)) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

triticale de printemps (production de semences) (*Triticale*  $\times$  *Secale* (*spring*)) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

trèfle (production de semences) (*Trifolium* spp.) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

ray-grass italien (production de semences) (*Lolium multiflorum*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

ray-grass anglais (production des semences) (*Lolium perenne*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

fléole des prés / timothée (production des semences) (*Phleum pratense*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés